



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 17 septembre 2026

Personnes présentes

Conseil administratif	MM.	Enrico Castelli	maire
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Denis Jotterand	vice-président
		Véronique Michela	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Jennifer Strub, Marie Tanner	
Conseillers municipaux	MM.	Stéphane Barbat, Nicolas Baltassat, Fabien Darbellay, Charles Fazi, Nicolas Hulo, Nicolas Leroux	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Personnes excusées</u>	M.	Marc Jaquet	conseiller administratif
	Mme	Caroline Desbiolles	conseillère municipale
	MM.	Marc Aberle	président
		Christophe Berthelet, David-Peter Lê, Dorian Esterer, Luc Wanner	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Projet de délibération et **résolutions** :
 - **2026-17** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour les travaux à effectuer sur les routes du Carre-d'Aval et des Carres

Huis clos instauré

- **2026-18** : Demande de naturalisation genevoise
- **2026-19** : Demande de naturalisation genevoise
- **2026-20** : Demande de naturalisation genevoise

Fin du huis clos

6. Nomination des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2027
7. Divers.

Le Vice-président, qui préside l'assemblée en l'absence du Président retenu à la dernière minute, ouvre la séance à 20h19 et annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Le Vice-président transmet une correction de Marc Aberle, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

Fabien Darbellay remercie le Conseil municipal pour son message de solidarité dans le procès-verbal précité, qui lui a fait très plaisir.

Enrico Castelli lui remet, au nom de la Commune, un petit présent pour célébrer son demi-siècle. L'assemblée applaudit chaleureusement Fabien Darbellay.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Vice-président indique que le Bureau n'a reçu aucune communication.

3. Communications du Conseil administratif

a) Fête du 1^{er} août et marché

Enrico Castelli remercie les Conseillers municipaux et les membres de la MASE pour leur participation à la fête du 1^{er} août, qui a été un peu chahutée cette année à cause de la canicule, les feux ayant été annulés.

Il remercie vivement les membres de la MASE pour leur présence et leur implication, qui ont animé le marché de fin août.

b) Agenda

Il communique ensuite différentes dates à inscrire dans les agendas : les 10 ans de la galerie Le Coin du Centre, du 18 au 27.9.2026 ; la sortie du Conseil municipal et du personnel le 19.9.2026 ; la cérémonie des nouveaux habitants et naturalisés le 9.11.2026 à 19h à la Mairie ; le marché de Noël les 27 et 28.11.2026 ; l'apéritif traditionnel avec les conjoints des élus le 8.12.2026 à 19h ; les Vœux du Maire le 12.1.2027, heure à définir ; le repas des aînés le 24.1.2027.

Michel Vazquez transmettra demain ces dates par e-mail aux élus excusés.

c) Fête des promotions

Simona Korff remercie très chaleureusement les membres de l'EJC pour leur participation et leur implication lors de la fête des promotions, et dans son organisation. Depuis quelques années, l'organisation de cette fête est assez complexe en raison des aléas climatiques. En 2023, la Commune avait dû annuler les promotions à 10h le jour même pour cause de météo explosive. L'année dernière, il avait fallu adapter la fête en raison de la canicule. Cette année, la journée était particulièrement éprouvante et chaude. La Commune a dû faire de grosses adaptations, et tout le monde y a mis du sien.

Avant ces grands changements, il y a eu quelques doutes, mécontentements, et la Commune a reçu plusieurs e-mails. Mais la fête s'est bien déroulée. La Mairie a reçu un e-mail de quatre mamans, dont **Simona Korff** lit quelques extraits qui rendent hommage à l'implication de tous pour s'adapter à ces conditions climatiques particulières :

« Malgré des conditions météorologiques particulièrement éprouvantes, nous avons passé un très beau moment en famille et nous tenons à saluer l'investissement de toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Nous avons particulièrement apprécié les nombreuses adaptations mises en place afin de préserver le confort et la sécurité de chacun : le cortège raccourci et majoritairement à l'ombre, l'ombrage du verger, la distribution d'eau aux élèves, l'installation du château gonflable à l'intérieur, la mise en place des jets d'eau, la présence des samaritains ainsi que les espaces ombragés créés pour les files d'attente.

Nous souhaitons également souligner la qualité de l'organisation du spectacle des enfants dans le verger. La cérémonie en extérieur a été particulièrement appréciée par de nombreuses familles. Elle a permis à chacun de mieux voir les enfants, de profiter pleinement de leurs prestations et de partager ensemble un moment convivial et chaleureux. Ce cadre a donné à cette fête une dimension encore plus festive et mémorable.

Nous tenons également à vous remercier sincèrement d'avoir maintenu cette édition des promotions. Pour les enfants, cette fête représente bien plus qu'une simple cérémonie de fin d'année. Elle marque l'aboutissement de plusieurs mois d'efforts, un moment de partage avec leurs camarades et un véritable passage vers les vacances. »

d) « Chroniques de nos arbres »

Simona Korff présente le livre « Chroniques de nos arbres ». Ce magnifique ouvrage met en avant les arbres remarquables du canton de Genève, mais aussi les jardinières et jardiniers qui en prennent soin. Les trois arbres remarquables de Meinier figurent dans ce livre, ainsi que l'équipe 2025 de la voirie. C'est un honneur et une chance pour la commune d'y être incluse. La prochaine exposition à la galerie Le Coin du Centre sera dédiée à cet ouvrage d'art, sachant qu'une exposition itinérante circule actuellement dans le canton, « Jardiniers et jardinières ». La Commune ayant rejoint ce projet un peu tardivement, et comme le photographe officiel était déjà sur un autre projet, Meinier a pu choisir son photographe, à savoir Kathelijne Reijse-Saillet. Les murs de la galerie Le Coin du Centre seront mis à la disposition des enfants qui exposeront leurs œuvres sur les arbres remarquables de Meinier. Et sous le noyer, les habitants pourront découvrir les photographies de Kathelijne – tirées de ce livre – le 9.10.2026 à partir de 16h15.

Simona Korff laissera cet ouvrage dans la salle, à la disposition des élus qui souhaiteraient le feuilleter et découvrir ces photographies assez étonnantes des arbres remarquables de Meinier.

e) Bons

Enrico Castelli indique que Marc Jaquet invite les Conseillers municipaux à ne pas hésiter à utiliser au marché les bons qu'ils ont reçus lors de l'apéritif des conjoints 2025.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Le Vice-président indique que Christophe Berthelet, excusé, n'a pas eu le temps de rédiger le rapport de la tournée des routes et bâtiments, mercredi dernier. Il le transmettra pour la prochaine séance du Conseil municipal.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Le Vice-président donne lecture du rapport de Marc Aberle, excusé.

« Depuis la dernière séance du Conseil municipal, la COSC s'est réunie à deux reprises, le 16.6 et le 27.8.2026.

- ☑ Le 16.6.2026, Heidi Gusset nous a présenté un bilan intermédiaire du premier semestre concernant la coordination sociale, avec plusieurs dossiers suivis. Les ateliers sont toujours autant suivis, qu'il s'agisse des aides à la déclaration d'impôt ou des réunions informatiques. En concertation avec Heidi Gusset, nous avons convoqué les acteurs du centre du village que nous rencontrerons le 13.10.2026. La COSC a également donné son aval à l'accueil de l'atelier théâtre insolite, troupe de comédiens en situation de handicap qui donnera deux représentations à Meinier le dernier week-end de février 2027. J'ai eu le plaisir d'accueillir une délégation du canton de Neuchâtel emmenée par l'un de ses Conseillers d'État venus visiter la Maison de Santé avec une présentation très stimulante de Johanna Sommer, la Maison de Santé ayant lancé l'initiative « l'été en mouvement » couronnée de succès. J'ajoute qu'une soirée consacrée à l'autisme sera organisée le 22.9.2026 et que le don du sang à Meinier aura lieu le 3.11.2027, et que la salle fraîcheur mise à disposition durant les épisodes caniculaires n'a été qu'épisodiquement fréquentée. Une affaire à suivre avec un questionnaire bientôt distribué.
- ☑ La séance du 27.8.2026 a été principalement consacrée à la validation et discussion de devis pour le prochain repas des aînés, et à la discussion de notre budget, qui a été favorablement préavisé par la commission.
- ☑ Je terminerai ce rapport en invitant tous les élus et la population à la soirée inaugurale célébrant les dix ans de la galerie culturelle, ce vendredi à 19h. »

c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

En l'absence de Dorian Esterer, excusé, **Sina Chollet** donne lecture du rapport de la DENACO. La commission DENACO s'est réunie le mardi 18 août 2026 à la Mairie de Meinier.

- ☑ Le budget 2027 a été présenté par Simona Korff et discuté au sein de la commission.
- ☑ Le gaspillage alimentaire a été retenu comme thème prioritaire par la commission en matière de développement durable. À ce titre, la commune s'associe à Foodways, soutenu par SIG Éco21, qui accompagne les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires. Dans le même esprit de sensibilisation et de prévention, et en collaboration avec la direction de la durabilité et du climat (DDC), en juin 2026 le triporteur anti-gaspi a proposé des animations au vide-greniers, ainsi que des jeux pédagogiques dans les classes de 4P à 8P de l'école de Meinier.
- ☑ Du côté de la sous-commission communication, une réflexion est actuellement menée sur la stratégie de communication de la commune, notamment en ce qui concerne l'affichage communal et l'évolution du site internet.
- ☑ Comme chaque année, la commune participe à l'extinction nocturne dans le cadre de *La nuit est belle !*, et à cette occasion, la sous-commission biodiversité organisera une sortie qui aura lieu le vendredi 9.10.2026. Pour cette nouvelle édition, sur le thème de l'eau, la DENACO proposera une balade acoustique à la découverte des chauves-souris de notre région, en partenariat avec l'association Chauve-Souris Genève. La balade sera suivie d'une verrée amicale au bois de Tornafu offerte par la Commune.
- ☑ Concernant les ateliers Communes & Climat, Fabien Darbellay a participé le 27.8.2026 à la balade « À la découverte du PAV durable ». Le prochain atelier, consacré aux indicateurs et au suivi des objectifs climatiques, aura lieu le 24.9.2026.

- ☑ Parmi les prochaines échéances : le clean-up day les 18-19.9.2026, la présentation du rapport « Trame noire » le 30.9.2026 en commission, la présentation CALIM (Caisse genevoise de l'alimentation) le 15.10.2026 devant le Conseil administratif, ouverte aux membres de la DENACO.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Marie Tanner donne lecture de son rapport.

- ☑ Les promotions ont eu lieu le samedi 27.6.2026 sous alerte canicule. La cérémonie s'est déroulée dans le verger et les retours ont été extrêmement positifs. Les enfants ont reçu de l'eau avant et après le cortège. Il y a toujours quelques améliorations à apporter pour l'organisation des repas, mais globalement tout s'est bien déroulé.
- ☑ La commission s'est ensuite réunie le 20.8.2026 pour discuter du budget. Le principal point relevé a été le manque de budget pour la sortie des adolescents.
- ☑ D'ailleurs la commission a poursuivi son travail pour organiser la sortie des ados du 10.10.2026 au centre Astural pour faire du graffiti et manger sur place.
- ☑ Nous avons également continué l'organisation de la semaine de la démocratie au mois d'octobre.
- ☑ Le 4.9.2026, Simona Korff et moi-même avons rencontré les enseignants de l'école pour discuter des différents projets entre la Commune et l'école. La collaboration se poursuit dans une belle dynamique.

b) Finances (FIN)

Nicolas Leroux indique que la FIN ne s'est pas encore réunie.

d) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

Le Vice-président donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie en date du 17.8.2026.

- ☑ Nous avons commencé par un petit débriefing de la fête du 1^{er} août, fête un peu perturbée cette année avec l'annulation des feux de joie et d'artifice par arrêté cantonal en raison de la sécheresse exceptionnelle. Le respect a également bien fonctionné au niveau du public et aucun débordement n'a été signalé concernant des tirs privés sur la place de fête ou ailleurs dans la commune. Les animations cors des Alpes et DJ en deuxième partie de soirée ont été appréciées du nombreux public présent. Le Maire, Enrico Castelli, s'est chargé du discours officiel. Un grand merci aux membres de la commission et du conseil qui ont prêté main-forte pour les différents stands gérés par la commune.
- ☑ La commission continue de traiter les différents dossiers de demande de subvention au fur et à mesure des déposes.
- ☑ Nous avons étudié le budget général de la commission pour 2027.
- ☑ Le marché de Noël est sur les rails et l'organisation technique se met gentiment en place.
- ☑ La commission s'est rendue au marché hebdomadaire du 28.8.2026 et y a servi une raclette aux exposants, ainsi qu'au public. Cette tradition perdure depuis plusieurs années et permet d'échanger sur divers sujets concernant le marché directement au cœur de l'action.
- ☑ Enfin, nous avons discuté des derniers détails de la sortie du conseil et du personnel de samedi. Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme pour un départ à 8h15 devant le Tilleul.

5. Projets de délibération et résolutions

- **2026-17** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour les travaux à effectuer sur les routes du Carre-d'Aval et des Carres

Enrico Castelli annonce que la BARA a décidé, plutôt que de prévoir des interventions ponctuelles sur les routes dans le budget ordinaire, d'effectuer des réparations plus complètes et plus conséquentes avec un planning et un échéancier. L'idée est d'attaquer début novembre déjà avec les routes des Carres et du Carre-d'Aval via ce premier crédit d'investissement.

Le Vice-président confirme que plusieurs tronçons de routes fortement endommagés ont été répertoriés. Deux autres suivront, à savoir la route de La-Repentance, à proximité de laquelle de nombreux chantiers sont actuellement en cours, et la route de Corsinge, où des travaux par les SIG ou des privés sont prévus. D'où la décision de commencer par les routes des Carres et du Carre-d'Aval.

Simona Korff ajoute que le crédit d'investissement soumis ce soir au vote du Conseil municipal est le plus important. D'autres suivront pour les tronçons précités.

Nicolas Leroux, qui est très heureux de cette décision, soutient à cent pour cent les travaux sur la route de Corsinge. Ces travaux seront-ils réalisés sur la totalité de cet axe ?

Le Vice-président répond que les travaux ne sont pas encore totalement définis. Mais la route de Corsinge, qui a été faite il y a bien des années, n'est plus adaptée aux nombres et gabarits des véhicules qui l'empruntent quotidiennement, notamment les bus. Le revêtement, qui se fendille, sera reconsolidé. Cependant, des travaux sont actuellement en cours à Corsinge.

Nicolas Hulo demande si la totalité des routes des Carres et du Carre-d'Aval seront refaites.

Le Vice-président indique que celles-ci seront en grande partie refaites.

Enrico Castelli rappelle qu'une partie avait déjà été refaite il y a plusieurs années, lors de travaux beaucoup plus conséquents. Là, il s'agira de travaux de resurfaçage.

Le Vice-président précise que l'eau s'infiltre entre la sous-couche et la couche de finition, en hiver, qui se décolle.

Nicolas Leroux voudrait savoir si la Commune a prévu de poser un revêtement phonoabsorbant.

Le Vice-président, qui répond par la négative, précise que les revêtements phonoabsorbants sont posés par le canton, par tronçons, en fonction de normes et critères définis.

Fabien Darbellay demande si la Commune a envisagé d'installer des dos-d'âne, ralentisseurs ou autres systèmes, car la route de La-Repentance est une ligne droite sur laquelle certains roulent très vite.

Enrico Castelli précise que des mesures de circulation ont déjà été prises.

Le Vice-président explique que rien n'a été défini, pour l'instant. Mais il y a un ralentisseur entre la fin des chemins du Stade et de l'Ancien-Tir. Sans compter les pavés, au niveau du rétrécissement. Il prend note de la remarque de Fabien Darbellay.

Enrico Castelli indique que cela fait des années que la Commune se heurte aux mêmes problématiques de circulation et de sécurité sur la route de Bellebouche, où un accident s'est encore produit récemment. Marc Jaquet avait porté la question de sécuriser davantage ce tronçon. Mais selon l'État, par rapport à la zone, le trafic et le nombre de personnes concernées, il n'était pas pertinent d'intervenir avec des mesures trop fortes pour la route de Bellebouche. La route de La-Repentance se trouve en partie sur le territoire de Collonge-Bellerive.

Le Vice-président ajoute que selon les comptages effectués par le radar pédagogique, il n'y a pas assez d'excès de vitesse sur la route de Bellebouche. La Commune attend depuis des années le projet de carrefour. En ce qui concerne la route de La-Repentance, il s'agit pour l'instant d'un projet de rénovation qui a été planifié et sera affiné ultérieurement.

Marie Tanner trouve qu'il serait pas mal de prévoir un trottoir sur la route de La-Repentance, entre le chemin des Foulis et le chemin du Stade, afin de protéger les piétons.

Le Vice-président prend note de cette suggestion.

Enrico Castelli répète que les autres crédits d'investissement suivront.

Nicolas Leroux relève qu'une partie du chemin de Sous-Fiez a été refait, mais pas le chemin de Fiez.

Le Vice-président confirme que des réparations provisoires ont été effectuées. Mais des travaux sont aussi prévus par les SIG sur le chemin de Fiez.

En l'absence de toute autre question, **le Vice-président** lit la délibération.

► **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 membres du CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2026-18 :** [Demande de naturalisation genevoise](#)

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au conseil, **Sina Chollet** présente le dossier.

► **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 membres du CM présents** (*résolution votée en annexe*).

Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département.

- **2026-19 :** [Demande de naturalisation genevoise](#)

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au conseil, **Nicolas Baltassat** présente le dossier.

► **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 membres du CM présents** (*résolution votée en annexe*).

Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département.

- **2026-20 :** [Demande de naturalisation genevoise](#)

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au conseil, **Nicolas Leroux** présente le dossier.

► **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 11 membres du CM présents** (*résolution votée en annexe*).

Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département.

Le huis clos est levé.

6. Nomination des Président·e-s et Vice-président·e-s du local de vote pour l'année 2027

Le Vice-président indique que l'équipe en place a encore une fois accepté de poursuivre ses activités en 2027. Il s'agit de : Émile Negro (Président), Adrien Negro (suppléant), José Menendez (Vice-président) et Thomas Menendez (suppléant).

Aucun Conseiller municipal ne fait acte de candidature.

Cette équipe, qui se dévoue depuis quelques années pour les habitants de la Commune, est élue tacitement en bloc par acclamations (11 voix pour sur 11 CM présents).

L'ensemble du Conseil municipal remercie vivement ces citoyens de s'investir ainsi pour la Commune.

7. Divers

a) Quartier de la Poste

Sina Chollet et **Marie Tanner** rapportent les doléances d'habitants du nouvel immeuble du quartier de la Poste, qui ne se sentent pas très bien accompagnés par la Commune et la FIM (Fondation immobilière de Meinier) suite aux dégâts des eaux et problèmes d'humidité dans les caves.

Enrico Castelli confirme que cette problématique a encore été évoquée lors de la séance de la FIM. Il a aussi été sollicité sur cette question par certains habitants. Une séance est prévue d'ici la fin du mois avec la FIM, les architectes et les assureurs pour répondre à ces questions d'humidité dans les caves. Il semble y avoir deux problématiques, la première liée à l'incendie survenu au 28F, la seconde due à des problèmes techniques. Des expertises sont en cours afin de déterminer les responsabilités, et une séance sera organisée avec l'ensemble des habitants afin d'aborder cette problématique, ainsi que d'autres ; les locataires recevront tout prochainement l'invitation.

Enrico Castelli souligne que tant la FIM que la Commune se doivent d'écouter et de soutenir leurs habitants.

b) Cour de l'école

Stéphane Barbat regrette que des poubelles de tri multicolores aient été posées dans la cour de l'école contre le magnifique bâtiment ancien, en pierre (La Rampe), ce qui est fort peu esthétique. Celles-ci se fonderaient mieux contre le mur de la nouvelle école, plus contemporaine.

Simona Korff prend note de cette remarque.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président lève la séance à 21h18.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 8 octobre 2026 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président
du Conseil Municipal

.....
Véronique Michela

.....
Denis Jotterand

Annexes : Délibération et résolutions votées

Meinier, le 8 octobre 2026 /em



Meinier

Législature 2025-2030

Délibération n° 2026-17

Séance du Conseil municipal du 17 septembre 2026

p. 1/1

Délibération n° 2026-17

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour les travaux à effectuer sur les routes du Carre-d'Aval et des Carres

Vu l'état des routes du Carre-d'Aval et des Carres, qui nécessitent la réfection de leurs enrobés et des abords,

vu l'offre reçue du fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour la réfection des enrobés et des abords des routes du Carre-d'Aval et des Carres ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2026 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 5'000.- TTC pour la charge d'amortissement ;
5. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le membre du Conseil administratif concerné à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 150'000.- TTC ;
7. De donner tout pouvoir au membre du Conseil administratif concerné pour signer si nécessaire les actes et/ou pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 novembre 2026.

Meinier, le 25 septembre 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand



Législature 2025-2030
Résolution n° 2026-18
Séance du Conseil municipal du 17 septembre 2026
p. 1/1

Résolution n° 2026-18

Demande de naturalisation genevoise

Vu la demande de naturalisation genevoise reçue du Service des naturalisations de la République et Canton de Genève,

vu le rapport de la commission ad hoc Naturalisations lors de la présente séance du Conseil municipal,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 CM présents**

De préavisier favorablement la présente demande de naturalisation n° 2026-18.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 25 septembre 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand



Législature **2025-2030**
Résolution n° **2026-19**
Séance du Conseil municipal du **17 septembre 2026**
p. 1/1

Résolution n° 2026-19

Demande de naturalisation genevoise

Vu la demande de naturalisation genevoise reçue du Service des naturalisations de la République et Canton de Genève,

vu le rapport de la commission ad hoc Naturalisations lors de la présente séance du Conseil municipal,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 11 CM présents**

De préavisier favorablement la présente demande de naturalisation n° 2026-19.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 25 septembre 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand



Législature 2025-2030
Résolution n° 2026-20
Séance du Conseil municipal du 17 septembre 2026
p. 1/1

Résolution n° 2026-20

Demande de naturalisation genevoise

Vu la demande de naturalisation genevoise reçue du Service des naturalisations de la République et Canton de Genève,

vu le rapport de la commission ad hoc Naturalisations lors de la présente séance du Conseil municipal,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 11 CM présents**

De préavisier favorablement la présente demande de naturalisation n° 2026-20.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 25 septembre 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand